

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 4 mars 2021, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président de l'E.P.C.C, en suite d'une convocation en date du 24 février 2021.

Etaient présents :

Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Monsieur Ludovic PAJOT

Etaient absents excusés :

Madame Maryse BERTOUX

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Olivier GACQUERRE

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Monsieur Robert MILLE

Madame Virginie SOUILLIART

Procuration :

Monsieur Robert MILLE donne procuration à Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Catherine BERTRAM donne procuration à Monsieur Philibert BERRIER

Cité des Électriciens

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 MARS 2021**

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN DATE DU 5 JANVIER 2021**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté par la délibération n°2020-CA003 en date du 7 janvier 2020,

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 5 janvier 2021 tel que présenté en annexe. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à l'unanimité

DECIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 5 janvier 2021 ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Vice-Président,

Philibert BERRIER

Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 15 MARS 2021

Et de sa publication le : 12 MARS 2021

Le Vice-Président

Philibert BERRIER

REÇU LE 15 MAR. 2021





PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 05 JANVIER 2021

Le mardi 5 janvier 2021, à 16h30 se réunit le conseil d'administration de l'EPCC cité des Électriciens.

Personnes présentes :

Membres du Conseil d'administration :

Personnes présentes : Monsieur Philibert BERRIER, Madame Maryse BERTOUX, Madame Catherine BERTRAM, Monsieur Julien DAGBERT, Monsieur Pascal GODIN, Monsieur Jean Paul KORBAS, Madame Virginie LABROCHE, Madame Sylvie MEYFROIDT, Monsieur Robert MILLE, Monsieur Ludovic PAJOT et Madame Virginie SOULLIART

Personne excusée : Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Norbert CROZIER a donné procuration à Monsieur Jean Paul KORBAS pour cette séance

Pour l'EPCC :

Madame Isabelle MAUCHIN, directrice
Madame Emilie PRIEM, responsable juridique et financière

Madame Emilie PRIEM, responsable juridique et financière de l'EPCC exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Julien DAGBERT, Président du conseil d'administration, préside la séance.
Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Président ouvre la séance à 16h35.

Messieurs Olivier GACQUERRE et Norbert CROZIER sont excusés pour la présente séance du conseil d'administration ainsi que Madame Isabelle LEVENT. Monsieur GACQUERRE est représenté par sa suppléante, Mme Sylvie MEYFROIDT et Monsieur Norbert CROZIER a donné procuration à Monsieur Jean Paul KORBAS. La procuration est enregistrée.

Monsieur le Président propose ensuite de passer au premier point à l'ordre du jour.

1) VALIDATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2020 tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Décision du conseil d'administration

DECIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 24 novembre 2020 annexé.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR LA DIRECTRICE PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration, les décisions prises par la Directrice conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

PREND ACTE des décisions n° 2020-029 à 2020-034 prises par la Directrice conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Monsieur le Président propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PORTANT SUR LE BUDGET DE L'EPCC CITE DES ELECTRICIENS – EXERCICE 2021

La tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Ce rapport doit être présenté, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour permettre de débattre des orientations budgétaires,

Le conseil d'administration est invité à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire établi à cet effet et présenté par Mme MAUCHIN.

Dépenses de fonctionnement :

- Organisation des expositions : 21 550€ (la ville au fil de la brique et une cité à taille humaine)
- Organisation des évènements :
Les 5 évènements annuels : RDV au jardin et Anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial en juin, JEP en septembre, Ste barbe en décembre.
Il y a par ailleurs un Festival film ouvrier initialement prévu en 2020 et reporté en mai 2021.
- Edition multimédia : 10 000€

- La médiation : 10 000€
- La communication, le marketing : 69 500€
- Les charges de personnel : 815 000 € pour les salaires, prélèvements à la source, frais des différents organismes (médecine du travail, mutuelle, retraite, prévoyance...) auxquels il faut ajouter le loyer du logement de fonction du concierge agent technique et les frais d'expertise comptable pour l'établissement de la paie.
- Dépenses de fonctionnement courant : 151 800 € (fluides, denrées alimentaires pour le carin gourmand notamment, entretien des jardins, assurances, téléphonie...)
- Dépenses de maintenance et de sécurité : 146 250€ pour la maintenance des bâtiments, la maintenance informatique, le gardiennage, le nettoyage des locaux...

Recettes de fonctionnement :

- Ressources propres :
Billetterie 43 000€,
Boutique 6100€,
Location de gîtes 28 000€,
Carin gourmand 40 000€
Mécénat 25 000€
- Participation des collectivités
Contribution de la Communauté d'Agglomération 900 000€
Département 200 000€
Région 50 000€
DRAC 20 000

Dépenses d'investissement : 13 000€

À la suite de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, M. le Président précise au conseil d'administration que les frais de structure pèsent pour beaucoup dans le budget de la Cité des Électriciens et qu'il est nécessaire de diversifier les recettes, trouver des mécénats pour augmenter le budget d'actions.

Le budget 2021 envisagé est plus faible que le budget 2020 car au niveau des recettes 100 000 euros de moins sont envisagés en 2021 mais parallèlement moins de dépenses sont envisagées. Il y aura en effet des reports de crédit par suite de contrats engagés sur 2020 mais non réalisés et reportés en raison du contexte sanitaire particulier : mapping, festival du film ouvrier.

Le conseil d'administration s'interroge sur le paiement de la taxe foncière par Cité des Électriciens. Mme MAUCHIN précise que l'établissement n'est pas propriétaire des locaux et que, si une taxe foncière est exigible, c'est la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay qui s'en acquitte.

M. DAGBERT évoque la réunion de travail du CA qui a eu lieu en décembre pour étudier la diversification des recettes et, en particulier, l'importance d'intégrer d'autres membres contributeurs à l'EPCC. En effet les subventions ne sont pas forcément reconduites et dépendent, par exemple pour la Région, des actions réalisées.

Il est important de définir des actions, des cheminements à établir par les offices de tourisme du territoire.

Mme MAUCHIN informe que l'estimation du budget de fonctionnement d'un établissement tel que la Cité des Électriciens est de l'ordre de 10% de l'investissement de départ pour l'équipement.

Mme LABROCHE demande si la position de la ville peut évoluer sur la contribution financière de celle-ci. M. PAJOT répond que la ville manque de moyens mais qu'il reste ouvert si de la marge de manœuvre se dégage. M. MILLE précise que la collaboration est davantage dans les actions, notamment de communication.

Mme BERTRAM évoque la coopération possible des 5 grands sites miniers pour un rayonnement à différentes échelles. Le Bassin minier est étendu, la signalétique est un élément important à envisager.

Mme MEYFROIDT demande si des contacts sont pris ou certains mécènes sont ciblés. Elle précise que les décisions des mécènes sont généralement prises en fin d'année pour l'année suivante. Mme MAUCHIN évoque MAISONS & CITÉS, Mutuelle APRÉVA, LEROY MERLIN, BONDUELLE.

Mme BERTRAM évoque la nécessité, même si des contacts sont pris au niveau régional, que les élus s'investissent pour avoir plus de poids dans la démarche et essayer d'aller trouver des financements au niveau régional (par exemple pour EDF).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire de l'EPCC Cité des Électriciens.

Décision du conseil d'administration

PREND ACTE, après avoir entendu les observations de chacun dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC Cité des Électriciens pour l'année 2021 présenté.

Monsieur le Président précise que l'ordre du jour est épuisé. Il souhaite aborder quelques points en question diverses.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Proposition de dates pour les prochaines réunions du conseil d'administration : 2 février 16h30 et 11 mai 16h30.

2 - Présentation des projets de conventions à passer avec l'agglomération et la ville. Une convention tripartite dite d'objectifs et 2 conventions avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay uniquement :

- Convention de mise à disposition des bâtiments et du matériel, du personnel pour le mois de janvier 2020
- Convention de mutualisation

M. KORBAS demande s'il y a dotation et amortissement par la Cité. Mme MAUCHIN précise que non. Une demande de rendez-vous avec M. le Président de la Communauté d'agglomération va être sollicitée pour discuter et valider ces conventions.

Monsieur le Président précise que le prochain conseil d'administration se réunira le 2 février prochain à 16h30 et clôture la séance à 17h50.